

# Le Parc en labo

## VERS UN SYSTEME D'EXPERIMENTATION ORIGINAL SUR LE PNR DU MEDOC

### QUAND L'APPROCHE DU PROJET PAR LE PAYSAGE QUESTIONNE L'ORGANISATION

L'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les paysages agricoles, auquel a répondu le Parc naturel régional du Médoc en 2018, a soulevé de **nombreuses questions** tant sur le thème de l'agriculture, de la transition que du paysage. Il a été l'occasion pour le Parc de se confronter à différentes approches possibles du paysage et aux diverses manières de mobiliser les acteurs.



### L'OBSERVATOIRE DES USAGES ET DES PRATIQUES

Une expérience partagée du terrain  
Un espace fertile pour l'émergence d'idées

Le premier rouage de ce système d'expérimentation est un outil de veille sur les initiatives du territoire, de valorisation et d'accompagnement intégré à la stratégie du Parc. Il s'agit de penser une démarche pérenne de « **présence** » sur le territoire (au sens du partage et de la collecte) et de production de connaissances sur les

paysages médocains ; celle-ci pouvant éventuellement révéler des situations de projets. De petits événements sur le terrain sont programmés sur plusieurs mois, à l'instar d'une saison culturelle, mettant en lumière une question inscrite dans la charte que le Parc naturel régional souhaite traiter de manière participative.

L'AMI sur les paysages agricoles fut quelque part la « **Saison 1** » de cet observatoire des usages et des pratiques à travers des enquêtes, la cartographie des initiatives, la mise en réseau des acteurs (ateliers-repas, balades

paysagères partagées, découverte à vélo, atelier sur l'éco-pastoralisme..).

Le Parc s'assure ainsi d'un ancrage à son territoire. Il en propose une **expérience partagée** à ses habitants. Il est en veille quant aux nouvelles problématiques, initiatives ou potentialités à explorer. Cette approche sociale ou relationnelle de l'innovation, prenant à témoin le paysage, est l'opportunité de faire un pas de côté vis-à-vis des procédures descendantes ; elle lui offre la chance d'exister en dehors des cadres. Il est alimenté en idées originales et fabrique ses propres outils.



### LA BOÎTE À OUTILS

Partager des outils pouvant être mobilisés à tous les niveaux du système d'expérimentation

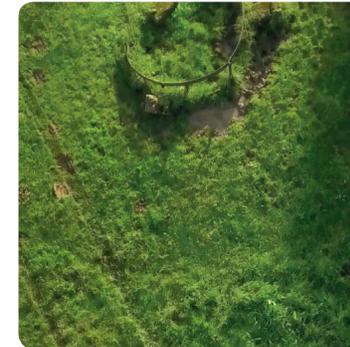
Développer une marque de fabrique pour les processus de projet

Le Parc dispose d'une certaine expérience des démarches de concertation, il mobilise et maîtrise des méthodes et des outils. Cette caisse à outils évolue en permanence ; elle s'enrichit notamment avec ce qui serait testé au sein de l'observatoire et de l'**accélérateur**

(les ateliers-repas, les démonstrations de pratiques, les entretiens photographiques, le speed-dating, etc.)

Ce sont les façons de mobiliser ses outils qui donnent du sens aux productions ; repérer des lieux d'animation incarnant le sujet de travail, s'appuyer sur des acteurs moteurs/des porteurs de projets, identifier comment mobiliser le paysage, etc.

L'AMI a peut-être surtout permis de comprendre combien une approche par le paysage invite à **dépasser les cadres d'action habituels** et à questionner en profondeur les organisations. Elle induit en quelque sorte une déformation du cadre et de la norme. Elle touche à la question du management par une exigence de transversalité et de prise en compte de la complexité. Elle tend aussi à prendre le contrepied des politiques descendantes et réglementaires en privilégiant l'observation, l'émergence et l'accompagnement d'idées sur le terrain sous l'angle souvent incertain de l'expérience collective.



Face à ces constats réalisés au cours des deux années, l'équipe s'est essayée à l'esquisse d'une proposition d'un **système d'expérimentation** pour le Pnr du Médoc. Une manière renouvelée d'envisager l'action sur son territoire et l'accompagnement qualitatif des projets. Le **Parc en labo** intègre un dispositif de veille et de détection des initiatives ou des potentiels du territoire, un accélérateur de projet pour accompagner et valoriser, une boîte à outils en perpétuelle évolution, un espace pour questionner la formation, le management et la posture des agents. Ces composantes sont interdépendantes.



### Appel à manifestation d'intérêt sur les paysages agricoles 2018-2020

**LA PÉPINIÈRE À IDÉES**  
Passer rapidement de l'idée au projet  
Développer le mode projet « Parc »

Le principe est d'engager des « petites » actions, nommées micro-chantiers, s'appuyant sur les initiatives ou besoins révélés au sein de l'observatoire des usages et des pratiques. Le Parc est **facilitateur** ; il fertilise la dynamique collective. L'implication des acteurs est au centre de ces micro-chantiers. Ils sont définis avec et par les usagers et acteurs impliqués, en fonction des capacités de chacun à « **expérimenter** ».

Gironde LE DÉPARTEMENT

Entre autres, l'AMI sur les paysages agricoles a permis de poser collectivement les bases d'un Livre blanc de l'éco-pastoralisme et de débiter l'identification des indices de qualité paysagère des exploitations agricoles en transition. Ces travaux ont démontré l'intérêt d'approfondir la **production de connaissances** sur les paysages agricoles par l'entrée des pratiques.

Ces « petites » actions relèvent du test, du bricolage voire du prototype. Elles permettent au Parc de s'assurer de leur intérêt avant d'envisager leur développement avec les acteurs impliqués.



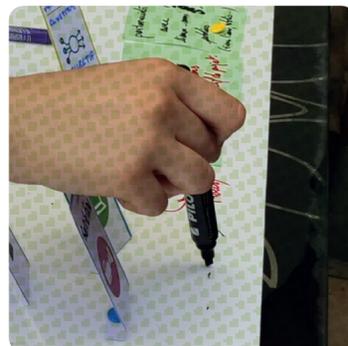
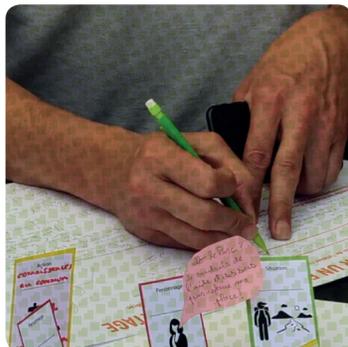
### DE L'IMPORTANCE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA FORMATION

Forger une culture « Parc »  
Développer le réflexe « paysage » en matière d'accompagnement de projet

L'AMI « **laboratoire des paysages agricoles en Médoc** » était envisagé comme un **espace de test**, pour faire ensemble et expérimenter. L'implication des agents (chargé de mission tourisme, chargée de mission Natura 2000, chargée de mission Leader) leur a permis de partager une expérience commune sur les paysages

médocains et de se former par l'action. En parallèle, l'équipe du Pnr s'est formée à des méthodes et outils de la participation.

Mettre en œuvre ce système original d'expérimentation, développer une telle approche du territoire nécessitent des compétences et des savoir-faire mais surtout des savoir-être et des postures tout à fait particuliers. Cela suppose d'orienter les choix en matière de plan de formation ou de fiche de poste. Des espaces croisant élus, techniciens et citoyens doivent également exister pour échanger et réfléchir sur « **cette manière de produire l'action du Parc** ».



### L'ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS AVEC LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT

Inscrire les projets dans les contrats et autres programmes financiers

La phase de bilan et perspectives de l'AMI s'est approchée de ce que serait le principe de « **transformation** » des micro-chantiers en action de développement, il s'agit d'écrire avec les acteurs impliqués les suites potentielles des micro-chantiers et de les inscrire dans les dispositifs ou programmes du

Parc afin de garantir un cadre permettant leur développement et leur financement.

Ce fut notamment le cas avec les réflexions menées pour poursuivre les actions sur l'éco-pastoralisme.

Pour le Parc, il s'agit là de mobiliser ses outils et procédures de développement de projet au service des initiatives locales issues des deux phases précédentes. Il tient un rôle de **traducteur** ou de transmission pour faire le lien entre ce qui émerge du terrain et des dispositifs descendants dont il induit l'adaptation.



### L'APPUI DE LA RECHERCHE

Trouver la place de la recherche dans les actions du Parc

Ce mode de fonctionnement expérimental a besoin d'être éclairé et suivi. Les partenariats avec la recherche et l'enseignement garantissent une **prise de recul** sur les productions et les effets de l'implication des acteurs.

L'AMI sur les paysages agricoles a été l'occasion de questionner la place de la recherche et les formes qu'elle peut prendre dans les projets. On en retient la

nécessité de créer les conditions qui la rendent légitime dans l'action du Parc.

Ce type de dispositif expérimental pourrait être intégré à la Charte, en être l'un de ses objectifs. Il s'agirait d'intégrer l'existence d'un dispositif exploratoire visant à renouveler et faire évoluer l'action du Parc en permanence. Ce système de l'expérimentation relève aussi de la **gouvernance** du Parc. Le Conseil scientifique pourrait en être le lieu de pilotage et d'**encadrement**.

